AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C0397**
FR0010451203-FS0175

6 mars 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**REXEL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2023, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL, et détenir 15 183 880 actions REXEL[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions REXEL détenues à titre de collatéral.

_____

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 182 109 actions REXEL détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 303 413 265 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.